

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.1128.2005.TREATIES-3 (Notification Dépositaire)

ACCORD CONCERNANT L'ADOPTION DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES
UNIFORMES APPLICABLES AUX VÉHICULES À ROUES, AUX
ÉQUIPEMENTS ET AUX PIÈCES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MONTÉS OU
UTILISÉS SUR UN VÉHICULE À ROUES ET LES CONDITIONS DE
RECONNAISSANCE RÉCIPROQUE DES HOMOLOGATIONS DÉLIVRÉES
CONFORMÉMENT À CES PRESCRIPTIONS. GENÈVE, 20 MARS 1958

RÈGLEMENT NO 115. PRESCRIPTIONS UNIFORMES RELATIVES À
L'HOMOLOGATION : I. DES SYSTÈMES SPÉCIAUX D'ADAPTATION AU
GPL (GAS DE PÉTROLE LIQUEFIÉ) POUR VÉHICULES AUTOMOBILES
LEUR PERMETTANT D'UTILISER CE CARBURANT DANS LEUR SYSTÈME
DE PROPULSION; II. DES SYSTÈMES SPÉCIAUX D'ADAPTATION AU GNC
(GAZ NATUREL COMPRIMÉ) POUR VÉHICULES AUTOMOBILES LEUR
PERMETTANT D'UTILISER CE CARBURANT DANS LEUR SYSTÈME DE
PROPULSION

30 OCTOBRE 2003

ADOPTION DES AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT NO 115¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de
dépositaire, communique :

Aucune des Parties contractantes qui appliquent le Règlement No 115 n'a notifié son désaccord
au projet d'amendements dans le délai de six mois à dater de la notification dépositaire
C.N.342.2005.TREATIES-1 du 9 mai 2005. En conséquence, en vertu du deuxième paragraphe de
l'article 12 de l'Accord, les amendements sont réputés adoptés et sont obligatoires pour toutes les
Parties contractantes appliquant ledit Règlement No 115 à partir du 9 novembre 2005.

Le 10 novembre 2005



Attention : Services des Traités des Ministères des Affaires Étrangères et organisations internationales
concernés. Les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies peuvent se procurer
les notifications dépositaires en écrivant par courrier électronique à l'adresse suivante :
missions@un.int. De telles notifications sont aussi disponible sur le site de la Collection des Traités des
Nations Unies à l'adresse <http://untreaty.un.org>.

¹ Voir notification dépositaire C.N.342.2005.TREATIES-1 du 9 mai 2005
(Proposition d'amendements au règlement No 115)

Attention : Services des Traités des Ministères des Affaires Étrangères et organisations internationales concernés. Les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies peuvent se procurer les notifications dépositaires en écrivant par courrier électronique à l'adresse suivante : missions@un.int. De telles notifications sont aussi disponible sur le site de la Collection des Traités des Nations Unies à l'adresse <http://untreaty.un.org>.